

8^e Assemblée générale du Syndicat national de l'ACPPU FORMULAIRE D'ACCRÉDITATION

Chaque section locale a droit à un (1) délégué pour la première tranche de cinq cents (500) membres ou moins et à un (1) délégué supplémentaire pour chaque tranche supplémentaire de cinq cents (500) membres ou fraction majoritaire de ce nombre. Chaque section locale a droit à un nombre équivalent de délégués suppléants.

Veuillez remplir le **formulaire d'accréditation** pour chaque délégué (et suppléant) assistant à l'assemblée générale. Le formulaire doit être signé par le président ET par le secrétaire-trésorier de votre organisation.

Le formulaire doit être reçu d'ici le vendredi 7 avril 2023.

Section locale du SNACPPU : _____

DÉLÉGUÉ (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

Nom : _____

Courriel : _____ Cell. : _____

À contacter en cas d'urgence (nom et numéro) : _____

Besoins spéciaux (accessibilité ou allergies alimentaires) : _____

DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

Nom : _____

Courriel : _____ Cell. : _____

À contacter en cas d'urgence (nom et numéro) : _____

Besoins spéciaux (accessibilité ou allergies alimentaires) : _____

Président (en caractères d'imprimerie)

Président (signature)

Secrétaire-trésorier (en caractères d'imprimerie)

Secrétaire-trésorier (signature)

Date

Veuillez retourner à general@nucaut.ca